



No de résolution
ou annotation

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Ghislain Gagnon
Maire suppléant

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2015-02-041, 2015-02-042, 2015-02-043, 2015-02-044, 2015-02-045, 2015-02-049, 2015-02-050, 2015-02-051, 2015-02-052, 2015-02-053, 2015-02-056, 2015-02-057, 2015-02-058 et 2015-02-059.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Ghislain Gagnon, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Ghislain Gagnon, maire suppléant

%%



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 9 février 2015 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Ghislain Gagnon, maire suppléant (13h)
MM Marcel Langlois, conseiller (13h)
Gervais Ouellette, conseiller (13h)
Suzanne Forestier, conseillère (13h)

Le maire, Réal Fortin et les conseillers, Gaston Simoneau et Guillaume Hinse sont absents.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 13h par Monsieur Ghislain Gagnon, maire suppléant de Tingwick.

Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2015-02-061

Constatacion de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que le sujet inscrit sur l'avis de convocation est le suivant :

- ✓ Emprunt temporaire : 541 501\$ dépenses courantes : remboursement taxes sur l'essence.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

- que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- que les membres du conseil ne sont pas tous présents;
- que l'ajout ou la modification de sujets inscrits à l'ordre du jour ne peut être fait qu'avec l'accord de tous les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-02-062

Emprunt temporaire : 541 501\$ dépenses courantes : remboursement taxes sur l'essence

Considérant que la municipalité recevra une somme de 541 501\$ concernant le remboursement du programme de la taxe sur l'essence;

Considérant que les factures concernant les travaux se rapportant à ce programme ont été payées par le compte courant;

Considérant qu'il n'y a plus de liquidité pour les dépenses courantes;

Considérant que l'article 1093 du Code municipal indique que «Toutes municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courant ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.»



No de résolution
ou annotation

2015-02-063

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick contracte un emprunt temporaire n'excédant pas 541 501\$ de la Caisse Desjardins des Bois-Francis qui sera remboursé dès la réception du remboursement de la taxe sur l'essence. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire suppléant, Ghislain Gagnon invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la présente séance soit close. (13h10)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Ghislain Gagnon
maire suppléant

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Je, Ghislain Gagnon, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Ghislain Gagnon, maire suppléant

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%



No de résolution
ou annotation

